

COMMUNE LAVERNOSE-LACASSE
DEPARTEMENT HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Membres afférents au conseil municipal : 23
Nombre de membres présents : 18
Nombre de suffrages exprimés : 18
Date de la convocation : 29/01/2024

Objet : Convention de mise à disposition de 4 agents de la commune de Lavernose-Lacasse pour la gestion des points propreté et point vert

Numéro : I-2024/05

SEANCE du 05 février 2024

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE et le cinq février à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur DELSOL Alain, Maire de la commune de LAVERNOSE-LACASSE.

Présents : DELSOL Alain, PELLEGRINO Yvette, SENTENAC Patrick, DESPLAS Janine, MASCRE Gérard, BONNEMAISON Chantal, LAMANDE Laurent, ZARADER Karine, LELEU Gérard, GUERINI Gilberte, BASCANS Pascale, BONNAC Patrick, LECOMTE Nathalie, LEBLOND Alain, FEULLERAT Patrick, GUELIN Carole, DE PUYMAURIN Thierry, TORRES Sébastien

Absents excusés : DOTTO Christian, PAROLIN Vanessa, LEROUX Jean-François, SENTENAC Chrystèle, BIZET Cécile

Madame PELLEGRINO Yvette élue secrétaire de séance

Exposé des visas :

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984, portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 61 relatif à la mise à disposition ;

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs,

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la convention de mise à disposition de quatre agents de la commune de Lavernose-Lacasse au bénéfice du Muretain Agglo afin d'assurer la gestion des points « propreté et point vert »

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de mise à disposition et ce moyennant remboursement des rémunérations et charges afférentes,

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DECIDE

-D'approuver la mise à disposition partielle à hauteur de 4 heures par mois par agent, de quatre agents de la ville de Lavernose-Lacasse auprès du Muretain Agglo, afin d'assurer la gestion des points propreté et déchets verts, pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

-D'autoriser le Maire ou à défaut son représentant, à signer les conventions et tous les actes relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération, ainsi que tout avenant y afférent.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-031-213102874-20240205-I_2024_05-D

**A la majorité des membres présents et représentés
POUR : 18 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0**

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.

**POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
A LAVERNOSE LACASSE LE 05/02/2024
Le Maire A. DELSOL**

Le secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the secretary of the meeting.

REÇU EN PREFECTURE

le 08/02/2024

Application agréée E-legalite.com